

Comité français pour l'UNICEF

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

3, rue Duguay-Trouin
75282 PARIS Cedex 06

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Comité français pour l'UNICEF

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

3, rue Duguay-Trouin
75282 PARIS Cedex 06

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels du Comité français pour l'UNICEF, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

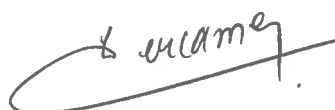
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 3 juin 2014

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Pierre VERCAMER

BILAN AU 31/12/2013

ACTIF	Exercice			Exercice précédent au 31/12/2012
	Montant brut	Amortissements ou Provisions	Montant net	
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
- Concessions, logiciels et droits similaires	828 767	788 785	39 982	100 892
- Fonds commercial (1)	0	0	0	0
- Immob. incorporelles en cours	0	0	0	0
Total	828 767	788 785	39 982	100 892
Immobilisations corporelles				
- Terrain	1 524 490	0	1 524 490	1 524 490
- Constructions	5 426 761	2 319 350	3 107 411	3 253 238
- Inst. techniques, matériel, outillages industriels	91 913	83 524	8 389	10 306
- Autres immobilisations corporelles	2 644 529	1 807 596	836 933	1 021 039
- Immob. corporelles en cours	0	0	0	0
Total	9 687 693	4 210 470	5 477 223	5 809 073
Immobilisations financières (2)				
- Dotations mobilières	12 232		12 232	12 232
- Autres titres de participation	302 937		302 937	301 702
- Prêts	0		0	1 583
- Dépôts et cautionnements	17 961		17 961	16 902
Total	333 130	0	333 130	332 419
Total	10 849 590	4 999 255	5 850 335	6 242 385
Actif circulant				
Stock et en-cours				
- Stock et encours marchandises	0	0	0	0
Total	0	0	0	0
Créances (3)				
- Créances clients	2 233 078	0	2 233 078	2 815 658
- Avances, acomptes versés	48 349		48 349	113 726
- Autres créances	2 872 710	0	2 872 710	3 295 523
Total	5 154 137	0	5 154 137	6 224 907
Divers				
- Valeurs mobilières de placement	13 162 658	0	13 162 658	29 009 632
- Disponibilités	26 191 500		26 191 500	2 258 406
- Charges constatées d'avance (4)	208 949		208 949	154 699
Total	44 717 243	0	44 717 243	37 647 644
- Charges à répartir sur plusieurs exercices				
- Primes de remboursement des emprunts				
- Ecart de conversion Actif				
Total de l'actif (I+II+III+IV+V)	55 566 833	4 999 255	50 567 578	43 890 029
Renvois				
(1) Dont droit au bail				
(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
(3) (4) Dont à plus d'un an brut				
Engagements reçus				
Libéralités nettes à réaliser (legs, donations, assurances vie) :				
acceptés par les organes statutairement compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle et assurances vie				
Dons en nature restant à vendre				
Autres				
			10 783 516	10 295 927
			2 356 288	1 704 470
			8 427 228	8 591 457

BILAN AU 31/12/2013

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent au 31/12/2012
Fonds associatifs			
Fonds propres			
- Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subventions invest.biens renouve		1 239 027	1 239 027
- Réserves		11 764 370	12 796 898
- Report à nouveau		565	565
- Résultat de l'exercice		-1 809 729	-1 032 528
Autres fonds associatifs			
- Sub. investissement		653	898
Total	I	11 194 886	13 004 860
Provisions et fonds dédiés			
- Provisions pour risques		621 738	543 318
- Provisions pour charges		241 850	407 141
- Fonds dédiés sur autres ressources		0	8 761
Total	II	863 588	959 220
Dettes			
- Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit (2)		0	
- UNICEF international		27 487 297	17 812 552
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		324 506	128 006
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 974 134	4 882 393
- Dettes sociales et fiscales		1 406 896	1 424 136
- Autres dettes		5 214 292	5 519 237
- Produits constatés d'avance (1)		101 980	159 626
Total	III	38 509 105	29 925 950
Total du passif	(I+II+III)	50 567 578	43 890 029
Renvois			
(1) Dont à plus d'un an			
Dont à moins d'un an		101 980	159 626
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		0	0
Engagements donnés			
sur les legs acceptés			
Rente viagère annuelle revalorisée			

COMPTE DE RESULTAT DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2013

	Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	0	0
Production vendue	-	0
Biens	-	0
Services liés à des financements réglementaires	-	0
Autres services	-	0
Montant net du chiffre d'affaires	-	-
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	160 695
Subventions d'exploitation	505 922	395 497
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	363 814	79 810
Coûtisations	76 030	69 161 549
Autres produits (1)	73 183 790	69 797 551
Total des produits d'exploitation	74 129 556	69 797 551
Charges d'exploitation		
Marchandises	77 503	60 114
Achats	-	0
Variation de stocks	-	0
Matières premières et autres approvisionnements	-	0
Achats	-	0
Variation de stocks	-	0
Autres achats et charges externes (2)	20 377 126	19 957 628
Impôts, taxes et versements assimilés	735 067	730 588
Salaires et traitements	3 984 694	4 419 310
Charges sociales	2 051 269	2 128 095
Dotations sur immobilisations	433 680	491 214
Dotations sur actif circulant : provisions	-	0
Dotations pour risques et charges : provisions	147 212	19 726
Subventions autre organisme	117 000	185 000
Autres charges	60 423	0
Autres charges	48 086 191	44 313 409
Total des charges d'exploitations	76 070 163	72 305 084
Résultat d'exploitation	(1-II) - 1 940 607	- 2 507 532
Produits financiers		
Produits financiers de participations	-	0
Autres intérêts et produits assimilés	429 015	778 387
Différences positives de change	-	5
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	37 428	162 567
Total des produits financiers	466 442	940 958
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	-
Intérêts et charges assimilés	346 388	673 286
Différences négatives de change	14	124
Total des charges financières	346 402	673 410
Résultat financier	(III-IV) 120 040	267 549
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	46 757	59 749
Sur opérations en capital	245	82
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	1 374 133
Total des produits exceptionnels	47 003	1 433 964
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	43 899	80 909
Sur opérations en capital	1 026	599
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	145 000
Total des charges exceptionnelles	44 925	226 508
Résultat exceptionnel	(V-VI) 2 077	1 207 456
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	8 761	0
Engagements à réaliser sur ressources affectées	-	0
Total des produits	(VII+V+VII) IX 74 651 761	72 172 474
Total des charges	(VIII+VI+VIII) X 76 461 490	73 205 001
Excédent ou déficit	- 1 809 729	- 1 032 527
Renvois		
(1) Dont : dons	54 315 774	51 460 807
Legs et donations	8 598 591	7 282 195
Produits liés à des financements réglementaires	-	-
Ventes de dons en nature	-	-
(2) Dont versement à l'Unicef International	47 998 735	44 201 843
Evaluation des contributions volontaires en nature		
PRODUITS		
Bénévolet	6 895 485	7 539 440
Prestations en nature	6 153 782	6 256 137
Dons en nature	745 703	1 283 303
CHARGES		
Secours en nature	6 895 485	7 539 440
Mise à disposition de biens et services	745 703	1 283 303
Personnel bénévole	6 153 782	6 256 137

I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

A - FAITS MAJEURS

Plan conjoint avec l'UNICEF International pour la période 2012 - 2014

Le plan conjoint, signé le 29/10/2012 définit les objectifs 2012/2014 d'UNICEF France en matière de plaidoyer, communication et collecte de fonds et le taux de contribution à l'UNICEF International qui s'élève à 71% au titre de 2013 (contre 70% en 2012), hors opérations d'urgence. Le plan conjoint prévoit une augmentation de ce taux à 72% en 2014.

Contribution aux Urgences 2013 : Corne de l'Afrique, Sahel, Syrie, Philippines

Afin de répondre aux besoins humanitaires des pays de la Corne de l'Afrique, au Sahel, en Syrie et suite au Typhon Hayan aux Philippines, le Conseil d'Administration de l'Unicef France a décidé de réduire la rétention appliquée pour les fonds collectées pour ces urgences. Les taux de contribution ont été de 87% pour la Corne de l'Afrique, 80% pour le Sahel, 90% pour la Syrie et 90% pour les Philippines

Pour ce qui concerne l'urgence suite au typhon Hayan aux Philippines, le montant des dons collecté a dépassé les besoins déclarés par nos équipes sur le terrain. Les montants en sus des besoins ont donc été, conformément aux dispositions communiquées aux donateurs et amont et en aval de leur don, et après délibération du CA, réaffectés à l'urgence en République Centrafricaine. Le montant réaffecté est de 636 535 €

Programme de développements des Prélèvements Automatiques

Nous avons effectué des dépenses visant à développer le don régulier (prélèvement automatique). Celles-ci ont été financées partiellement par une aide de l'Unicef International à hauteur de 4 551 476 €.

B - CHANGEMENT DE METHODE ET DE PRESENTATION

Pas de changement intervenu sur l'exercice

C - PROJETS ASSOCIATIFS

Conformément au plan comptable applicable aux associations, l'imputation sur les réserves des dépenses pour projets associatifs est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Les fonds engagés en 2013 au titre de ces projets se sont élevés à 880 355 €

Si l'Assemblée Générale approuve ces dépenses, le résultat de l'exercice retraité du coût des projets associatifs s'élèvera à -929 374 € au lieu de - 1 809 729 €.

Les projets associatifs pour lesquels un reliquat subsiste, ou pour lesquels une reestimation a été effectuée sur l'exercice font l'objet d'une résolution d'affectation, qui est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale. Le montant de ces reclassements est de 440 191 € et concerne les projets suivants : Ravalement de façades et huisseries, plan de gestion des risques, Boutiques des comités départementaux, Web doc SAMU social, projet de standardisation

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1/ PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 sont établis et présentés conformément au règlement n° 99-03 ayant valeur de plan comptable général et au règlement n°99-01 relatif au plan comptable des Associations et Fondations.

Les principes généraux et hypothèses suivantes ont été retenus :

- l'image fidèle, la comparabilité et la continuité de l'activité
- la régularité et la sincérité
- la permanence des méthodes

Le compte d'Emploi des Ressources est établi conformément au Règlement 2008-12 du 7 mai 2008

2/ PRINCIPALES METHODES UTILISEES

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

- ACTIF IMMOBILISE

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition conformément aux règles comptables.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire.

Les durées de vie généralement retenues sont les suivantes :

- constructions structure et ouvrages assimilés 25 à 40 ans
- installations techniques 10 ans
- matériel informatique et de bureau 2 à 10 ans
- agencement et installations 10 ans
- logiciels 3 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût historique

- STOCKS

Ils sont évalués au Coût Moyen Pondéré et ils sont dépréciés lorsque la rotation est insuffisante et quand ils sont périmés.

Les cartes et cadeaux sont la propriété de l'Unicef International et ne figurent pas dans les stocks de l'Unicef France

- CREANCES ET COMPTES RATTACHES

Fait générateur de la créance :

- pour les subventions, les mécénats, partenariats & événements : date de paiement prévue contractuellement
- pour les créances clients : livraison du bien
- pour les ventes dépositaires : la vente est réputée avoir lieu dès l'échange du bien avec le consommateur final.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Pour ce qui concerne les créances de l'exercice écoulé, dans le cadre normal où les 4 relances pour impayé ont été envoyées au client, une provision est constituée en fin d'exercice pour 100% du montant de la créance.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les fonds collectés sont placés sur des supports monétaires à court terme, pour le maximum de sécurité et une quote-part des produits financiers ainsi dégagée est reversée au financement des programmes de terrain.

RECETTES DE CARTES ET PRODUITS

Les recettes cartes de vœux et produits de nos clients dépositaires à fin décembre sont estimées en tenant compte du pourcentage des retours réels constatés en N ou sur la moyenne des 3 dernières années et figurent en produits à recevoir.

PROJETS ASSOCIATIFS

Conditions de constitution et d'utilisation :

- Conformité à l'objet de l'association
- Dépenses clairement identifiées
- Dépenses importantes et non assimilables à des charges courantes
- La dotation d'un projet associatif et l'imputation des dépenses engagées sur ces mêmes projets doivent faire l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale
- Les sommes non utilisées doivent être réaffectées en réserve générale (décision de l'AG)

CONTRIBUTION A L'UNICEF INTERNATIONAL

Conformément aux accords d'accréditation signés avec l'UNICEF International, l'UNICEF France reverse une quote-part de ses ressources à l'UNICEF International (contribution à l'UNICEF International).

Le taux de contribution pour 2013 est de 71% (au lieu de 70% pour 2012) conformément au plan conjoint signé en 2012 avec l'UNICEF International, hors opérations d'urgence.

Il s'applique sur tous les produits sauf ceux collectés spécifiquement pour UNICEF France.

Pour les opérations d'urgences, le Conseil d'Administration peut augmenter ce taux.

Les recettes provenant des dons & mécénats, partenariats, événements, manifestations, legs et participation aux frais d'envoi sont comptabilisées pour leur totalité au compte de résultat, dans la rubrique "Autres produits".

La quote-part de ces recettes reversée à l'UNICEF International est comptabilisée au compte de résultat, dans la rubrique "Autres charges".

Les produits financiers sont comptabilisés pour leur totalité au compte de résultat, dans la rubrique "Produits financiers" et la quote-part de ces recettes reversée à l'UNICEF International est comptabilisée en "Charges financières".

Seule la Quote-Part des recettes Cartes & cadeaux conservée par l'UNICEF France est comptabilisée en compte de résultat, dans la rubrique "Autres produits".

La Quote-Part des recettes Cartes & cadeaux reversée à l'UNICEF Internationale est comptabilisée au bilan, dans les dettes envers l'UNICEF International.

LIBERALITES

Legs :

Les legs sont réalisés par lot : biens immobiliers -chacun constituant une lot distincte-, biens mobiliers, liquidités, etc

Les paiements reçus et encaissés par le CFU ainsi que les dépenses concernant les lots de legs non réalisés sont comptabilisés en autres dettes et n'impactent donc pas les produits et les charges.

Contrats d'assurance-vie :

Les contrats d'assurance-vie dont nous avons la connaissance lors de l'ouverture des successions sont soldés dès réception des fonds si l'attribution des fonds ne dépend pas du règlement de la succession.

INDEMNITES DEPART EN RETRAITE A L'INITIATIVE DE L'EMPLOYEUR

Le montant des indemnités à verser est calculé selon les modalités prévues dans l'accord d'entreprise relatif au statut du salarié, signé en 2004. La méthode de calcul repose sur la méthode actuarielle, celle-ci prend en compte l'ancienneté du personnel, la probabilité de présence dans l'association à la date du départ à la retraite, le taux de rotation du personnel et le taux d'évolution des salaires.

Depuis 2010, l'hypothèse de calcul est basée sur un départ à la retraite à 70 ans, à l'initiative de l'employeur.

La provision tient compte du taux de charges patronales.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06 son t destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance sont incertaines.

RENTE VIAGERE

Nous avons acquis, en viager, le 17 mars 1987 une boutique située rue de Rémusat à Paris, 16ème, utilisée actuellement par le

Comité de Paris.

Nous nous sommes engagés à payer tous les ans une rente de 25 611,36 euros revalorisée chaque année suivant l'indice INSEE

revalorisé des prix à la consommation, ainsi que les intérêts afférents et qui sont inscrits dans nos comptes

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La valorisation du temps des bénévoles est effectuée de la manière suivante :

- Temps passé dans les stands & boutiques au coût salarial moyen des salariés stands et boutiques salariés.
- Temps passé au plaidoyer valorisé au coût salarial moyen du collège cadres.

La valorisation des locaux gratuits et des autres prestations de service est effectuée au prix de revient de la prestation.

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS

	VALEURS BRUTES						AMORTISSEMENTS ou DEPRECIATIONS				VALEURS NETTES COMPTABLES	
	Au 01/01/2012	ACQUISITIONS	ACQUISITIONS virement de poste a poste	CESSIONS	CESSIONS virement de poste à poste	Au 31/12/2013	Au 01/01/2012	DOTATIONS	REPRISES	AU 31/12/2013		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES												
LOGICIELS	822 787	5 980				828 767	721 895	66 890		788 785	39 981	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	0					0						
TOTAL	822 787	5 980	0	0	0	828 767	721 895	66 890	0	788 785	39 981	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES												
TERRAINS	1 524 490					1 524 490	1 764 150	117 438		1 881 588	1 524 490	0
BATIMENTS structure et ouvrages assimilés	4 697 528					4 697 528	4 093 376	28 389		437 767	2 815 940	0
BATIMENTS clos et couverts	729 232					729 232	82 227	1 917	620	83 524	291 466	0
INSTALLATIONS TECHNIQUES	92 534			620		91 914	1 006 184	143 207		1 149 391	8 390	0
AGENCE - AMENAGT - INST.	1 850 203	33 209				1 883 412	633 814	75 469		644 007	734 021	0
MOBILIER MATERIEL BUREAUX /INFORMATIQUE	810 465	2 756		66 302		746 919	12 930	370	65 276	13 300	102 912	0
MATERIEL TRANSPORT	13 300					13 300						0
MATERIEL OUTILLAGE	897					897				897		0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	0					0						
TOTAL	9 718 650	35 965	0	66 922	0	9 887 693	3 909 578	366 790	65 896	4 210 474	5 477 219	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS												
AGENCE - AMENAGT - INST.	0					0						
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES												
DOTATIONS MOBILIERES	12 232					12 232					12 232	0
PARTS SOCIALES	301 702	1 235				302 937					302 937	0
DEPOTS CAUTIONNEMENTS	16 802	1 226		167		17 960					17 960	0
PRETS	1 583	9 103		10 686		0					0	0
TOTAL	332 419	11 563	0	10 853	0	333 130	0	0	0	0	333 130	0
TOTAL GENERAL	10 873 856	53 509	0	77 775	0	10 849 590	4 631 473	433 680	65 896	4 999 259	5 850 330	0

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

	Valeur comptable au 31/12/2013	Evaluation au 31/12/2013	Plus value latente	Moins value latente
SICAV & Fonds communs de placement	10 769 060	10 769 545	485	
Comptes sur livret & Compte à terme	25 276 017	25 276 017	0	
Intérêts courus	75 066	75 066	0	
TOTAL VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	36 120 144	36 120 629	485	0

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION ET AUTRES CHARGES

	EXERCICE 2013	EXERCICE 2012
	Produits	Produits
Quote-Part conservée par l'Unicef France Recettes Cartes & Produits *	1 866 950	2 607 200
Dons & mécénats	53 974 924	51 084 073
Aides de l'Unicef International	4 551 476	3 651 027
Dons 100 % Comité Français pour l'Unicef	340 849	376 734
Evènements spéciaux	13 711	23 157
Partenariats	3 413 239	3 762 264
Manifestations	182 893	118 950
Legs réalisés	8 598 591	7 282 195
Participation aux frais d'envois	193 315	212 447
Abonnements "AGIR"	9 024	10 864
Produits divers	14 640	14 763
Profits Comités Départementaux ***	24 178	17 875
	73 183 790	69 161 549
	Charges	Charges
Versement de la quote part à l'Unicef International **	47 998 735	44 201 843
Pertes sur créances clients	66 692	51 689
Autres charges	1 191	2 885
Pertes Comités Départementaux ***	19 574	56 993
	48 086 191	44 313 409

* Montant total des recettes Cartes et cadeaux 2013
dont quote-part conservée par l'Unicef France
dont quote-part reversée à l'Unicef International

** Le montant du versement à l'Unicef International ne comprend pas la quote-part des recettes Cartes et produits.
Contribution sur Dons & mécénats, évènements, partenariats, manifestations, legs et participation aux frais d'envoi
Contribution sur recettes Cartes & cadeaux
Contribution sur produits financiers

*** Pertes ou profits réalisés sur les opérations Cartes et produits des comités départementaux.

6 437 760	7 837 817
1 866 950	2 607 200
4 570 810	5 230 617
52 900 718	50 091 127
47 998 735	44 201 843
4 570 810	5 230 617
331 174	658 667

TABLEAU DES PROVISIONS

PROVISIONS				
	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour charges	248 040		153 401	94 638
Divers	159 101	147 211	159 101	147 211
Provision pour indemnités retraite	407 141	147 211	312 502	241 849
Sous total				
Provisions pour risques	543 318	117 000	38 580	621 738
Dépréciations des stocks	0	0	0	0
Dépréciation des créances clients et autres créances	12 731	0	12 731	0
TOTAL GENERAL	963 190	264 211	363 814	863 587

TABLEAU DE VARIATIONS DES FONDS PROPRES

	Montant début d'exercice	Diminution	Augmentation	Montant fin d'exercice à la clôture de l'exercice
102200 Fonds associatifs	1 229 229			1 229 229
102201 Fonds associatifs subventions	9 798			9 798
Réserves :				
106200 Indisponibles	8 119			8 119
106300 Statutaires	5 735 112		80 126	5 815 238
Autres réserves :				
106800 Générales	2 568 058	318 864	1 040 000	3 289 194
Projets associatifs	4 485 610	1 833 790		2 651 819
129000 Résultat de l'exercice	-1 032 528	-1 032 528	-1 809 729	-1 809 729
110000 Report à nouveau	565			565
131000 Subvention d'investissement	898		245	653
Fonds propres à la clôture de l'exercice avant répartition du résultat	13 004 860	1 120 372	-689 602	11 194 886

TABLEAU DES CREANCES ET DETTES

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES			
	Montant	Echéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
CREANCES			
Créances de l'actif immobilisé :			
Prêts	0	0	
Dépôts et cautionnements	17 961		17 961
Créances de l'actif circulant :			
Stock et encours de marchandise	0		
Créances clients	2 233 078	2 233 078	
Avances, acomptes versés	48 349	48 349	
Autres créances	2 872 710	2 872 710	
Charges constatées d'avance	208 949	208 949	
TOTAL	5 381 046	5 363 086	17 961
DETTES			
Dettes financières :			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0	
UNICEF International	27 487 297	27 487 297	
Autres dettes			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	324 506	324 506	
Dettes fournisseurs	3 974 134	3 974 134	
Dettes sociales et fiscales	1 406 896	1 406 896	
Autres dettes	5 214 292	5 214 292	
Produits constatés d'avance	101 980	101 980	
TOTAL	38 509 105	38 509 105	0

FONDS DEDIES

Subventions de fonctionnement dégagées						
Ressources	Situations	Montant des fonds affectés au projet initialement	Fonds à dégager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
	Recrutement bénévoles 2010-2012 (LMG)	31 464	8 761	8 761	0	0
		31 464	8 761	8 761	0	0

EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié et intérimaire*	Personnel mis à disposition de l'association
CADRES	60	-
AGENTS DE MAÎTRISE	28	-
EMPLOYES	7	-
TOTAL **	95	-

**Moyennes calculées sur les équivalents temps-plein arrondis à l'unité

* Hors contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrats initiative emploi (CIE) et personnes en alternance

Moyenne CAE + CIE + personnes en alternance : 0

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, nous vous informons que :

- pour les trois plus hauts dirigeants - Président, le Trésorier et le Secrétaire Général - pas de salaires versés, pas d'avantages en nature.
 - pour les 3 plus hauts cadres salariés : 297 K€ au total et pas d'avantages en nature (et 456 K€ pour les 5 plus hauts cadres salariés)
- Les administrateurs ne perçoivent pas de rémunération, à l'exception des 2 administrateurs salariés, représentants du personnel au Conseil d'Administration.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires TTC facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	42 458
Honoraires TTC facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	-
Honoraires totaux	42 458

AUTRES CREANCES

Montant des produits à recevoir inclus dans l'actif du bilan en autres créances	Montant
Autres immobilisations financières	1 463 396
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	2 697 311
Dons, mécénats, partenariats, événements	9 231
Remboursements à recevoir	0
Débiteurs divers	166 168
Avoirs à obtenir, avances Genève et divers	2 872 710
TOTAL	4 336 106

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres emprunts obligataires	0
UNICEF International	27 487 297
Emprunts et dettes financières divers	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	748 128
Dettes fiscales et sociales	679 320
Autres dettes Créditeurs divers	5 000
TOTAL	28 919 745

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges constatées d'avance	Produits constatés d'avance
Charges / Produits d'exploitation	208 949	101 980
Charges / Produits financiers	0	0
Charges / Produits exceptionnels	0	0
TOTAL	208 949	101 980

ENGAGEMENTS HORS BILAN au 31/12/2013

I. ENGAGEMENTS DONNES

RENTE VIAGERE ANNUELLE REVALORISEE

Nous nous sommes engagés à payer tous les ans une rente de 25 611,36 euros et les intérêts correspondants d'un montant de 15 214,13 € revalorisée chaque année suivant l'indice INSEE revalorisé des prix à la consommation.

II. ENGAGEMENTS RECUS

DIF (Droits individuels à la Formation)

Nombre d'heures acquises par les salariés au 31/12/2013 : 5.360 heures
Cumul du nombre d'heures non utilisées au 31/12/2013 : 5.360 heures

LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

ESTIMATIONS			
	LEGS	DONATIONS	ASSURANCES-VIE
Libéralités acceptées par le CA à la date du 31 décembre 2013 et n'ayant pas encore fait l'objet d'une décision préfectorale	36	0	
Estimation du montant de ces libéralités restant à recevoir	2 356 288,49 €	0,00 €	18 dossiers d'AV
Libéralités acceptées par le CA et ayant fait l'objet d'une décision préfectorale à la date du 31 décembre 2013	136	3	
Estimation au 31 décembre 2013 des sommes restant à recevoir	7 869 803,00 €	65 248,00 €	492 176,97 *

* pour les 11 dossiers dont nous connaissons le montant à recevoir

PARTENARIATS ENTREPRISES

Nous avons signé en 2013 un contrat pluriannuel de partenariat avec la société Canal + (partenariat Kindia), par lequel celle-ci s'engage à verser 309,000 € au titre de 2014 et 305,000 € au titre de 2015.

III. ENGAGEMENTS POTENTIELS

Des échanges sont en cours avec le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) pour appliquer rétroactivement aux exercices antérieurs l'exonération obtenue en 2013 et pour les années à venir et lever ainsi l'incertitude résultant de la notification reçue de l'URSSAF.

INFORMATIONS SUR LES LEGS EN COURS DE REALISATION

SOLDES	
LIBERALITES	ASSURANCES-VIE
Dossiers ayant généré des fonds en 2013 95**	96
Montant net réalisé 4 777 647,47 €	3 820 943,62 €

** dont 1 donation - 22 reliquats de solde - 11 dossiers partiellement soldés

ENCAISSEMENTS	
Dossiers en cours de réalisation au 31 décembre 2012	234
Montant de l'encaissement net enregistré pour ces dossiers au 31 décembre 2012	5 496 955,28 €
Montant de l'encaissement net enregistré en 2013 (tous dossiers confondus)	8 294 533,35 €
Dossiers en cours de réalisation au 31 décembre 2013	238
Montant de l'encaissement net enregistré pour ces dossiers au 31 décembre 2013	5 192 897,54 €

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EFFECTUEES A TITRE GRATUIT

La valorisation de ces contributions volontaires effectuées à titre gratuit se révèle très complexe compte tenu :

- * du nombre important de bénévoles
- * du nombre important de comités répartis dans toute la France
- * de la difficulté de répertorier dans chaque comité départemental les contributions gratuites en biens et services

A la date d'établissement de l'annexe, l'état des contributions volontaires recueillies, non exhaustives, fait apparaître que l'Unicef France bénéficie de :

Prestations gratuites:

*** Contributions en services**

En 2013, nous avons bénéficié de 48 locaux à titre gratuit pour un montant de 190,114 €.

Nous avons pu identifier un certain nombre d'actions non exhaustives, citées ci-dessous que nous avons évaluées à 555,589 €

Ces actions concernent l'évènement Frimousses de Créateurs 2013, dans le cadre duquel nous avons bénéficié de la mise à disposition gratuite du Petit Palais, traiteur, outils de communication et autres prestations effectuées à titre gratuit.

*** Bénévolat:**

Contributions en travail fournies par 5 776 bénévoles, dont 1 421 permanents

Cette contribution en travail est évaluée à environ 6,153,782 €

La valorisation du temps des bénévoles est effectuée de la manière suivante :

- Temps passé dans les stands & boutiques au coût salarial moyen des salariés.
- Temps passé au plaidoyer valorisé au coût salarial moyen du collège cadres.

COMPTE EMPLOIS-RESSOURCES 2013

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
1 - MISSIONS SOCIALES	54 203 680	47 010 688	REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DEBUT D'EXERCICE		2 045 102
1 - 1 Réalisées en France Actions réalisées directement Versements à d'autres organismes agissant en France	5 873 771 5 873 771	4 010 896 4 010 896	1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	60 263 825	60 263 825
1 - 2 Réalisées à l'étranger Actions réalisées directement Versements à un organisme central ou d'autres organismes (1)	48 329 909 48 329 909	42 999 792 42 999 792	1 - 1 Dons et legs collectés - Dons manuels non affectés - Dons manuels affectés - Legs et autres libéralités non affectés - Legs et autres libéralités affectés	59 889 620 47 330 861 3 960 168 8 078 815 519 776	59 889 620 47 330 861 3 960 168 8 078 815 519 776
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS 2 - 1 Frais d'appel à la générosité du public 2 - 2 Frais de recherche des autres fonds privés 2 - 3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	19 513 109 17 035 940 2 477 169	12 411 965 12 411 965 -	1 - 2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	374 205	374 205
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 481 898	1 659 972			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	76 198 688	61 082 825	2 - AUTRES FONDS PRIVES	13 246 328	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	262 803		3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	506 167	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	-		4 - AUTRES PRODUITS	271 628	
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE			I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	74 287 948	
V - TOTAL GENERAL	76 461 491		II - REPRISES DES PROVISIONS	363 814	
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		43 171	ANTERIEURS	-	0
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		191 786	V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	1 809 729	
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		60 934 010	VI - TOTAL GENERAL	76 461 491	60 263 825
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE			VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		60 934 010
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		1 374 917
Missions sociales	4 757 922		Bénévolet	6 153 782	
Frais de recherche de fonds	2 141 563		Prestations en nature	745 703	
Frais de fonctionnement et autres charges	-		Dons en nature	6 899 485	
Total	6 899 485		Total	6 899 485	

ANNEXE AU COMPTE EMPLOIS-RESSOURCES

1. PRESENTATION DU COMPTE EMPLOIS-RESSOURCES

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER), figure en annexe des comptes annuels, conformément à l'ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005. Sa présentation a été modifiée par l'arrêté du 11 décembre 2008 portant homologation du règlement CRC n° 2008-12. Elle est obligatoire à compter des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2009.

2. METHODE D'ELABORATION

Le CER est constitué de quatre colonnes :

- les totaux des emplois et des ressources présentés dans les colonnes 1 et 2 sont égaux respectivement au total des charges et au total des produits du compte de résultat.
- les colonnes 3 et 4 du CER font ressortir spécifiquement les opérations liées à la générosité du public, qu'il s'agisse des ressources ou de l'emploi qui en a été fait.

Les charges et produits du compte de résultat sont affectés analytiquement selon leur origine et leur utilisation.

- les coûts directement affectables sont imputés dès l'enregistrement comptable de l'opération
- les coûts non directement affectables sont répartis en fonction de clés explicites ci-après.

Les méthodes d'élaboration et les clés de répartition indiquées ci-après ont été avalisées par le Conseil d'Administration en date du 15/12/2009.

3. RESSOURCES

3.1. Ressources collectées auprès du public (§1)

Ces ressources sont définies comme suit par Unicef France

- dons des particuliers (affectés ou non affectés) - § 1.1
- legs (affectés ou non affectés) - § 1.1
- produits des collectes auprès du grand public dans le cadre d'événements ou de manifestations - § 1.2
- produits financiers issus des ressources collectées auprès du public - § 1.2

3.2. Autres fonds privés (§ 2)

Les autres fonds privés comprennent les fonds versés par des entreprises ou administrations sous forme de mécénat, partenariats, ou tout autre concours, ainsi que la quote-part des ventes de cartes et produits conservée par Unicef France.

3.3. Subventions et autres concours publics (§ 3)

Ce poste reprend les subventions versées par l'Etat, les collectivités territoriales.

3.4. Autres produits (§ 4)

Les « autres produits » comprennent les produits divers, adhésions, abonnements, transferts de charges, produits financiers non issus de la générosité du public et produits exceptionnels.

ANNEXE AU COMPTE EMPLOIS-RESSOURCES

4. REPRISES DE PROVISIONS (§ II)

Ce poste comprend les reprises de provisions pour dépréciations et pour risques et charges.

5. REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS (§ III)

Cette rubrique fait apparaître l'utilisation dans l'année des fonds qui étaient affectés à des projets déterminés, non utilisés à la clôture de l'exercice précédent.

6. VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (§ IV)

Les dons collectés auprès du public et affectés par les donateurs à des projets et programmes sont intégralement utilisés à la date de clôture ; il n'existe donc pas de fonds dédiés sur dons du public.

7. EMPLOIS

7.1. Missions sociales (§1)

Unicef France a une double mission :

- collecter des fonds qui sont versés à l'UNICEF pour financer ses programmes de terrain
- relayer en France l'action de l'organisation internationale, promouvoir la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, et plus généralement sensibiliser le public français à la situation des enfants du monde (plaidoyer).

Le poste « Missions sociales » comprend donc à la fois le versement effectué à l'Unicef International, en vertu de notre accord triennal, et les actions d'information et d'éducation touchant aux problèmes de développement, à la Convention relative aux droits de l'enfant et aux actions terrain de l'Unicef.

7.1.1. Missions sociales réalisées en France / actions réalisées directement (§ 1.1)

Ce poste inclut :

- des coûts directs
 - frais liés au plaidoyer, aux relations avec les medias
 - frais liés aux relations avec les bureaux Unicef à l'étranger et aux opérations « Ville Amie des Enfants », « Enfance en France », « Comité de parrainage »
 - frais d'actions en justice lorsqu'Unicef France se porte partie civile
 - coûts de nos commissions spécialisées (Coopération, Plaidoyer, Droits de l'enfant)
- des coûts indirects et donc une quote-part
 - de la revue « AGIR » (coût hors frais d'appel aux dons)
 - des frais internet (au prorata du nombre de visites sur la partie institutionnelle du site)
 - des frais liés au réseau bénévole et à son animation (proportionnellement au nombre de mois passés au plaidoyer)
 - des frais de l'AG et des instances en fonction du temps passé au plaidoyer
 - des frais des services généraux du siège (au prorata du nombre de personnes employées sur des missions sociales)
 - des frais de la Direction Générale (les frais de la Direction Générale sont répartis sur les différentes rubriques d'emploi du CER en fonction du temps passé)

ANNEXE AU COMPTE EMPLOIS-RESSOURCES

7.1.2. Missions sociales réalisées à l'étranger / versements à un organisme central ou d'autres organismes (§ 1.2)

Les fonds versés à l'Unicef International par Unicef France sont utilisés comme suit :

- fonds destinés aux **ressources générales** de l'organisation.

Le choix des actions est laissé à l'Unicef International, qui finance prioritairement des projets liés à l'éducation des filles, à la lutte contre la maltraitance, à la vaccination, à l'aide apportée aux orphelins du Sida, et à la protection de la petite enfance.

- fonds destinés à des **actions spécifiques** choisies par Unicef France parmi des programmes développés par l'Unicef.

Le choix des financements est réalisé soit par les donateurs, soit par le Bureau d'UNICEF FRANCE sur proposition de sa Commission de coopération.

- fonds destinés à des **actions d'urgence**

7.2. Frais de recherche de fonds (\$2)

7.2.1. Frais d'appel à la générosité du public (§ 2.1)

Ce poste comprend :

- des coûts directs
 - mailings d'appels au don, campagnes de télémarketing ou de Street Marketing
 - traitement des dons et frais liés aux reçus fiscaux
 - recherche et gestion des legs
 - personnel dédié
- des coûts indirects et donc une quote-part
 - frais de la revue « Les enfants du monde » (frais d'appels aux dons)
 - frais internet (au prorata des visites sur notre boutique, répartis ensuite au prorata du nombre de transactions « dons »)
 - frais de la direction du développement et du service Marketing relationnel (au prorata des ressources générées)
 - frais des services généraux du siège (au prorata du nombre de personnes travaillant sur les ressources issues de la générosité du public)
 - des frais de la **Direction Générale** (les frais de la Direction Générale sont répartis sur les différentes rubriques d'emploi du CER en fonction du temps passé)

7.2.1. Frais de recherche des autres fonds privés (§ 2.2)

Ce poste comprend :

- frais de vente des cartes et produits (mailings, catalogues, traitement et expédition des commandes, stockage, personnel dédié)
- frais de recherche de mécénats, événements, partenariats, personnel dédié
- des coûts indirects et donc une quote-part
 - frais liés au réseau **bénévole et à son animation** (proportionnellement au nombre de mois pa mois passés à la vente)
 - frais internet (au prorata des visites sur notre boutique, répartis ensuite au prorata du nombre de commandes)
 - frais de la direction du développement et du service Marketing relationnel (au prorata des ressources générées)
 - frais des services généraux du siège (au prorata du nombre de personnes travaillant sur la recherche de fonds privés)
 - des frais de la **Direction Générale** (les frais de la Direction Générale sont répartis sur les différentes rubriques d'emploi du CER en fonction du temps passé)

ANNEXE AU COMPTE EMPLOIS-RESSOURCES

7.2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics (§ 2.3)

Nous n'avons actuellement aucune charge spécifique relative à ce type de financement.

7.2. Frais de fonctionnement (§ 3)

Ce poste comprend :

- des coûts directs
- frais de direction financière et comptable (dont le service informatique), frais de direction ressources humaines
- des coûts indirects et donc une quote-part
- frais des services généraux du siège (au prorata du nombre de personnes affectés au fonctionnement)
- des frais de la **Direction Générale** (les frais de la Direction Générale sont répartis sur les différentes rubriques d'emploi du CER en fonction du temps passé)
- des frais de la **Direction Générale**

8. PRINCIPE D'AFFECTATION PAR EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

Les ressources collectées auprès du public dans l'année sont affectées aux emplois selon l'ordre de priorité suivant :

1. Versement à l'international en application du plan triennal conclu avec l'Unicef International
2. Frais d'appel à la générosité du public
3. Frais de fonctionnement
4. Missions sociales réalisées en France

En cas d'insuffisance des ressources de l'exercice, les ressources non utilisées des exercices antérieurs seront affectées aux emplois de l'exercice selon le même ordre de priorité

9. FINANCEMENT DES IMMOBILISATIONS

Le principe retenu est que toutes les immobilisations sont financées par la générosité du public à l'**exception** des investissements liés aux activités de collecte auprès des entreprises et des ventes de cartes et produits.

Exceptions à la règle :

- Les investissements financés par des projets associatifs, dont la source de financement sera précisée par l'Assemblée Générale.
- Le mobilier, le matériel et les logiciels bureautiques, systématiquement financés par la générosité du public dans un souci de simplification

10. REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE : SOLDE D'OUVERTURE LORS DE LA PREMIERE APPLICATION DU REGLEMENT CRC 2008.12

Méthode choisie :

L'historique de l'origine des fonds constituant les réserves n'étant pas disponible, nous avons appliqué la méthode forfaitaire prévue par le règlement comptable.

Exemple :

Le montant des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées au 01/01/2009 a été reconstitué à partir du pourcentage moyen, sur les trois derniers exercices, des ressources non affectées collectées auprès du public par rapport à l'ensemble des ressources constatées, correction faite des versements exceptionnels. Ce pourcentage moyen a été alors appliqué au total des fonds associatifs, augmenté des emprunts ayant financé les immobilisations et diminué de l'ensemble des valeurs nettes comptables des immobilisations figurant au 31/12/2008.

11. EVALUATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Valorisation du temps des bénévoles :

- Temps passé dans les stands & boutiques valorisé au coût salarial moyen des salariés stands et boutiques
- Temps passé au plaidoyer valorisé au coût salarial moyen du collège cadres